



Rue débouchant sur un bateau

Par **RRobert**, le **09/09/2019** à **17:30**

BONJOUR marque de politesse

À Schiltigheim une rue se termine par un trottoir bateau
les véhicules sortant de cette rue ont ils la priorité à droite ou perdent ils cette priorité
Merci

C'est la rue d'Alsace 67300 Schiltigheim

Rue a sens unique se terminant par une surélévation et se termine par le trottoir de la rue a franchir.

Sa conformation ressemble à une sortie de garage
Merci a vous.

Par **le semaphore**, le **09/09/2019** à **17:40**

Bonjour

Vous dites trottoir bateau , c'est donc qu'il y a un trottoir .

Si trottoir l'article R415-9 s'applique

I. - Tout conducteur qui débouche sur une route en franchissant un trottoir ou à partir d'un accès non ouvert à la circulation publique, d'un chemin de terre ou d'une aire de stationnement ne doit s'engager sur la route qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans

danger et qu'à une vitesse suffisamment réduite pour lui permettre un arrêt sur place.

II. - Il doit céder le passage à tout autre véhicule.

Par **kataga**, le **10/09/2019** à **06:34**

Bonjour,

Il faudrait nous donner une photo ou une adresse précise .. car la notion de "trottoir bateau" peut être discutable ... et contestable ...

Par **kataga**, le **10/09/2019** à **17:56**

Bonsoir,

Cette notion de "trottoir bateaux" ne figure pas dans le code de la route...

Ce que l'on voit sur la photo ne ressemble pas vraiment à un trottoir mais plutôt à un ralentisseur

Un trottoir est réservé à la circulation des piétons ce qui n'est pas le cas de cette rue... ni même de cette portion de rue ...

Je dirais donc joker ... et dans un tel carrefour j'aurais tendance à laisser la priorité à droite .. malgré le "bateau" et malgré le soit-disant "trottoir" ...

Pourquoi posez-vous cette question ?

Par **Lag0**, le **10/09/2019** à **18:13**

Quelle photo ?

Par **kataga**, le **10/09/2019** à **18:16**

sur google map

<https://www.google.fr/maps/@48.6073647,7.7575106,3a,90y,186.67h,65.83t/data=!3m6!1e1!3m4!1so0A!2e0!7i13312!8i6656?hl=fr>

Par **673robert**, le **20/09/2019** à **17:07**

Je vous remercie pour votre réponse
Le code de la route ne précise rien
Je voulais connaître le droit